

### Objectifs

- Maîtriser parfaitement le calcul du règlement des congés payés et de l'indemnité compensatrice
- Maîtriser les règles de régularisation progressive des plafonds de Sécurité sociale et de la GMP
- Régler au plus juste les cotisations sociales et maîtriser les réductions de charges sociales

### Contenu pédagogique

#### INTRODUCTION

Tour de table : présentation des participants, des besoins, rappels des objectifs

#### 1 – Maîtriser l'incidence des heures supplémentaires et du contingent annuel

- Appliquer les règles relatives aux heures supplémentaires
- Contrôler le contingent annuel et appliquer la contrepartie obligatoire
- Maîtriser les règles particulières de prise des congés payés
- Appliquer les deux méthodes de calcul des congés payés en paie
- Verser l'indemnité des congés payés

#### 2 – Effectuer la régularisation progressive des plafonds de sécurité sociale et la GMP

- Maîtriser les règles de la régularisation progressive des plafonds
- Maîtriser la GMP (Garantie Minimale de Points)

#### 3 – Calculer les éléments particuliers de rémunération

- Les éléments soumis à cotisations sociales
- Les éléments non soumis à cotisations sociales

#### 4 – Maîtriser les réductions de charges sociales

- Maîtriser le calcul du taux d'accident de travail
- Maîtriser la réduction Fillon
- Payer au plus juste la cotisation Transport

#### 5 – Gérer les paies particulières, les indemnités de rupture

- La paie des stagiaires
- Les indemnités liées à la rupture du contrat

#### 6 – Anticiper un contrôle URSSAF

- Maîtriser la procédure et le cadre du contrôle URSSAF
- Identifier les situations à risques et recenser les points de contrôle
- Prévenir les risques de redressement
- Connaître ses droits et obligations

### Modalités Pédagogiques

Présentiel	Distanciel
OUI	OUI

### Modalités d'accès & délais d'accès

- ▶ Toutes nos sessions se déclinent en INTER ou INTRA entreprise (sur demande)
- ▶ Inscription toute l'année. Nous vous proposerons des dates de formation le plus tôt possible (en fonction de la période souhaitée, en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur pressenti).

### Modalités d'évaluation :

#### ▶ Avant la formation :

Recueil des attentes des participants/entreprise  
Recueil des besoins et de cadrage avec le commanditaire

#### ▶ Pendant la formation :

Questionnement tout au long de la formation  
Bilan commun le dernier jour  
Évaluation de la formation peut se faire sous forme de tests, QCM, quizz mais aussi des études de cas, des mises en situation pour mesurer l'atteinte des objectifs  
Évaluation à chaud sur le niveau de satisfaction des participant/e/s

#### ▶ Après la formation :

Évaluation à froid à + 3 mois

**Taux satisfaction : NC**

**Durée : 3** jours (21 h)

(durée indicative & ajustable en fonction des besoins)

### Public Visé :

Responsables et gestionnaires de paie  
- Collaborateurs de cabinets comptables  
Toute personne en charge de la paie souhaitant développer ses connaissances

### Pré requis :

Maîtriser les principes de base de la paie ou avoir suivi « le Parcours PAIE »

### Lieu & dates 2024 :

Saint Paul  
Les 10, 11 & 12 janvier  
Les 4, 5 & 6 septembre  
(inscription toute l'année)

### Limite d'effectif :

De : 3 à 8 personnes



### INTER

1 560 € (net de taxes) € /personne

INTRA : nous consulter

### Accessibilité :

Nos locaux ne sont pas accessibles PMR.

En cas de handicap, Notre Référent handicap met tout en œuvre pour trouver la solution la plus adaptée à votre situation.

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Présentation interactive à l'aide de diapositives animées type PowerPoint
- Exposés théoriques / Etude de cas concrets
- ordinateur portable équipé du pack Office
- Supports de cours envoyés par mail en fin formation

### Dispositifs de suivi & exécution de la formation

Feuille d'émargement par demi-journée

### Formateur pressenti

Jean Patrick B.  
A plus de 23 ans d'expérience en qualité de chef de groupe d'un cabinet comptable et chef comptable dans un important groupe réunionnais. Titulaire du DGC DECF, il est formateur en comptabilité/finances/fiscalité/paie depuis 1998

Mise à jour le 30/11/2023

### INSCRIPTIONS & INFORMATIONS :

☎ 02 62 74 66 52

✉ [info@azotformation.com](mailto:info@azotformation.com)

Siège soc : 39, rue Ary & Marius Leblond

97460 Saint Paul

SIRET n°502 059 769 00054

APE : 8559A

N° déclaration activité : 98.97.03232.97

CFA n° UAI : 9741772H

